



Saison 2024-2025 Procès-verbal n°23 de la réunion du Conseil d'administration du 3 juin 2025

Composition du conseil d'administration

Présent(e)s : Mmes Marèse Joliet (vice-présidente), Catherine Nicolas, Claire Porphyre, MM. Philippe Aigret (trésorier général), Fabrice Appels, Jean-Pierre Delchef (président), Marc Marnette, José Nivarlet (vice-président), Bernard Scherpereel (secrétaire général).

Excusé(e)s : Néant

Invité : M. Pierre Thomas (directeur général)

La réunion a lieu en présentiel à **Jambes** et le président commence la séance à 17h30.

Le procès-verbal de la réunion est rédigé par le directeur général.

1. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mai 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 6 mai 2025 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1113 du 23 mai 2025.

3. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mai 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2025 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1113 du 23 mai 2025.

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2025

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2025 tel qu'il a été publié dans la newsletter 1113 du 23 mai 2025.

5. Préparation de l'assemblée générale du 14 juin 2025

5.1. Ordre du jour de l'assemblée générale et ses annexes

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour ainsi que ses annexes de l'assemblée générale du 14 juin 2025 qui ont été transmis aux parlementaires.

5.2. Echos de la commission législative du 2 juin 2025

Le président rapporte les échanges qui ont eu lieu lors de la réunion de la commission législative du 2 juin 2025, en mettant notamment l'accent sur les discussions concernant la modification du PC89 ainsi que sur la section 3x3 du Règlement d'Ordre Intérieur.

Les modalités de vote des propositions de modification de l'article PC89 ont fait l'objet d'un consensus.

Un addendum à l'ordre du jour sera rédigé et comportera les documents suivants :

- document 17 : rapport annuel de la commission marketing
- document 22 : adaptation des propositions de modification du ROI
- document 28 : modalités de montées et descentes (hommes & dames)

5.3. Position du conseil d'administration sur certains points à l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration échangent sur plusieurs points inscrits à l'ordre du jour.

Après discussion, ils décident, à la majorité, de retirer de l'ordre du jour la disposition spéciale point 2 concernant les catégories U14.

Concernant les articles PC89 et PC90, sur proposition de la direction sportive, les membres du conseil d'administration confirment la volonté de maintenir une limite du nombre de rencontres à 2 par week-end pour les catégories U14 et Minibasket, et décident d'appliquer une formulation identique pour les deux articles afin d'assurer la cohérence du règlement.

En ce qui concerne la partie 3x3, les membres du conseil d'administration s'accordent sur la nécessité d'une réécriture partielle du texte, qui sera entreprise en ce sens par le directeur général afin de se focaliser sur les aspects « compétitions » et « juridique ».

Concernant le tableau des montées et descentes, il est décidé qu'il n'y aura pas de descendant de la division R1D vers la R2D pour la saison 2025-2026.

Les membres du conseil d'administration réitèrent leur désaccord sur les termes de l'interprétation de la commission législative relative à l'application de la modification de l'article PM12. Par ailleurs, le directeur général confirme les difficultés pratiques et les conséquences de ladite interprétation.

5.4. Organisation pratique de l'assemblée générale

Le secrétaire général présente aux membres du conseil d'administration les modalités pratiques liées à l'organisation de l'assemblée générale prévue le 14 juin 2025.

6. Bilan des assemblées provinciales

6.1. Bilan général

Le conseil d'administration passe en revue le déroulement des assemblées provinciales et dresse un bilan global par province.

6.2. Nomination des membres élus au CP – Application du PA74bis

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du résultat des votes de l'élection des membres des différents comités provinciaux :

Namur (AP du 23/05/2025)

- ROUSSEAU Jérôme – Élu
- SOMVILLE Julien – Élu

Hainaut (AP du 24/05/2025)

- CRAPPE Christian – Non élu
- VANDEMOER Aubin – Élu
- CLAES Bjorn – Élu

Bruxelles – Brabant Wallon (AP du 27/05/2025)

- ROMEYNS Debora – Éluée et confirmée en sa qualité de secrétaire du CP.

Liège (AP du 27/05/2025)

- CORBISIER Martine – Éluée

- MORMONT Fabienne – Élu(e)

Les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de nommer l'ensemble des membres des comités provinciaux élus conformément à l'article PA74bis.

6.3. Demande de dérogation pour les têtes brûlées par les parlementaires du Luxembourg

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la demande de dérogation relative aux têtes brûlées adressée par les parlementaires du Luxembourg.

Après échanges, au vu de la situation démographique et géographique exceptionnelle du Luxembourg, les membres du conseil d'administration décident d'accorder une dérogation à portée limitée, précisée comme suit :

- Articles PA32 et PA43 : pour chaque club, une seule équipe par catégorie de jeunes sera prise en compte pour la représentation et les droits de vote lors des assemblées provinciales et générales.
- Article PF18 : pour chaque club, une seule équipe par catégorie de jeunes pourra bénéficier du subside attribué par équipe via le fonds des jeunes.
- Article PC89 : une dérogation spécifique est accordée concernant la qualification des équipes dites "provinciales". Un joueur pourra passer d'une équipe provinciale à une autre équipe provinciale, de la même catégorie, au sein du même club, sans que la qualification régionale ne soit prise en compte.
- Montées en régional jeunes : seuls les clubs appliquant intégralement les dispositions du PC89 et PC90, telles que définies dans les textes pour la catégorie concernée, pourront prétendre à une montée au niveau régional.

7. Suivi des décisions des réunions précédentes

7.1. Fusion des clubs de La Cordiale Irish Saint Josse (0008) et Irish Saint Josse (2723)

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du fait que la fusion entre les clubs de La Cordiale Irish Saint Josse (0008) et Irish Saint Josse (2723) a été abandonnée.

7.2. Confirmation de la consultation écrite du 26 mai 2025 – Adhésion du nouveau club « Ballers »

Les membres du conseil d'administration confirment le résultat de la consultation écrite du 26 mai 2025 relative à l'adhésion du nouveau club « Ballers ».

8. Rapport du secrétaire-général

8.1. Courriers rédigés par le secrétariat-général

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des courriers rédigés par le secrétaire-général et le directeur général portant sur :

- L'acceptation de la demande de création du club « Warrior's Basket Club » ;
- L'acceptation de la demande de création d'un matricule bis pour le club « Basket Academy Villers-la-Ville » ;
- L'acceptation de la demande de neutralisation de la rencontre AW106040 ;
- Les acceptations ou refus des diverses conventions PA75 quater ;
- L'acceptation de la demande de dérogation formulée par le club du Spirou Basket (0284) ;
- Le refus de la demande de dérogation formulée par le club du Royal UAA Etterbeek (0070) ;
- Le refus de la demande de dérogation formulée par le membre L.E. ;
- L'acceptation de la demande de dérogation formulée par le club du Rapido BCTL (1620) ;
- La réponse apportée à la demande d'informations relative à l'homologation des terrains, émise par le groupement des parlementaires du BBW ;

- La réponse à la demande d'informations relative au projet U12 interprovincial du groupement des parlementaires du Hainaut ;
- La réponse à la demande d'informations relative aux conditions d'obtention des licences de coach à partir du 01/07/2025, formulée par le groupement des parlementaires du Hainaut ;
- L'acceptation de la demande de création du club « BX Basketball » ;
- La réponse à la plainte formulée par M.M. concernant son accession au niveau régional.

9. Rapport du trésorier-général

9.1. Situation de trésorerie au 31/05/2025

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la situation de la trésorerie en date du 31 mai 2025 établie par le directeur général.

10. Rapport du directeur-général

10.1. Etat de la situation de la création de 2 nouveaux clubs

Le directeur général informe le conseil d'administration de la création de deux nouveaux clubs dont les dossiers d'adhésion sont actuellement incomplets. Il précise que dès réception des éléments manquants, une consultation écrite sera lancée auprès des membres du conseil afin de valider officiellement leur affiliation.

11. Compétences administratives

11.1. Demande de dérogation du membre W.M.

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation de la part du membre W.M. afin de pouvoir être aligné dans la catégorie U10 pour la saison 2025-2026.

Les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande, compte tenu des raisons médicales évoquées.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

11.2. Demande de dérogation du club RBCCG La Rulles (1020)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande de dérogation introduite par le club RBCCG La Rulles (1020), visant à établir hors délai une convention PA75 quater avec le club BCCA Neufchâteau (1603) dans la catégorie U16 Dames.

Compte tenu de la situation particulière, notamment sur le plan géographique, et dans l'intérêt du développement sportif de la joueuse évoquée dans le courrier, les membres du conseil d'administration décident d'accorder une dérogation permettant aux deux clubs de conclure cette convention hors délai pour la catégorie concernée.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

11.3. Demande d'inscription exceptionnelle du club du GGBC Colfontaine (2653) en U16D AWBB

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'une demande introduite par le club GGBC Colfontaine (2653) en vue d'inscrire, de manière exceptionnelle, une équipe en U16D AWBB et une autre en U19D AWBB, alors que le club ne disposait que d'une seule équipe U16D engagée en régionale lors de la saison précédente.

Sur proposition de la présidente du département championnat, et considérant les implications potentielles de cette demande sur l'application du règlement ainsi que sur l'équilibre entre provinces, les membres du conseil d'administration décident de refuser la demande d'inscription exceptionnelle.

Ils rappellent néanmoins que le club conserve la possibilité d'inscrire son équipe soit en U16D, soit en U19D, selon son choix.

Le directeur général est chargé de l'exécution de la décision.

11.4. Acceptation des conventions PA75 quater

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance et décident d'approuver les conventions PA75 quater suivantes :

- U19D – Clubs 2558 – 2511 – 1298 (ajout d'un 3ème club à la convention)
- U14D – Clubs 1655 – 1891 – 2502 (ajout d'un 3ème club à la convention)
- U16D – Clubs 1655 – 1353 – 1776 (ajout d'un 3ème club à la convention)
- U14H – Clubs 1130 – 1907 (correction de la convention)
- U16D – Clubs 1130 – 1907 (correction de la convention)

11.5. Validation du règlement des play-offs 2025-2026 du CP Hainaut

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du règlement des play-offs 2025-2026 élaboré par le Comité Provincial du Hainaut et approuvé lors de l'assemblée provinciale du 25 mai 2025.

Après examen, ils décident de valider le règlement tel que présenté.

11.6. Demande d'informations du groupement des parlementaires du Hainaut : Séries Gold du championnat régional

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande d'informations de la part du groupement des parlementaires du Hainaut concernant la composition des séries Gold dans le championnat régional.

Les membres du conseil d'administration indiquent qu'un lissage complet du système n'est actuellement pas réalisable, les équipes déjà en place empêchant une application conforme du mécanisme prévu.

Ils précisent que, dans ce contexte, ils soutiennent la proposition du département championnat visant l'extension partielle des séries Gold, afin d'assurer une certaine cohérence et une meilleure représentativité du championnat.

11.7. Demande d'informations du groupement des parlementaires de Namur : Projet Labellisation

Les membres du conseil d'administration prennent acte d'une demande d'informations émanant du groupement des parlementaires de Namur concernant le projet de labellisation.

Les membres du conseil d'administration demandent au directeur général de renvoyer le document de labellisation déjà transmis aux clubs, afin de répondre à la demande.

11.8. Demande de modification du nom de l'équipe de TDM1 de Mailleux Comblain (0428)

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande émanant du club Mailleux Comblain (0428) visant à modifier le nom de son équipe évoluant en TDM1 en « CB Liège ».

Compte tenu des impératifs liés au soutien financier, les membres du conseil d'administration décident d'accéder à la demande.

Le directeur général est chargé d'exécuter la décision.

12. Compétences judiciaires

12.1. Rapport annuel 2024-2025 du conseil judiciaire de Namur

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du rapport annuel 2024-2025 établi par le conseil judiciaire de Namur.

12.2. Rapport annuel 2024-2025 du conseil d'appel

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du rapport annuel 2024-2025 établi par le conseil d'appel.

13. Rapport des réunions des instances fédérales

Les membres du conseil d'administration font rapport des différentes réunions des instances fédérales auxquelles ils ont assisté.

14. Départements

14.1. Département Championnat

14.1.1. Règlement des jeunes régionaux

Marèse Joliet, présidente du département Championnat, présente les adaptations apportées au règlement des jeunes régionaux. Les membres du conseil d'administration valident, à la majorité, l'extension du nombre d'équipes dans certaines catégories « gold » étant donné qu'un lissage complet du système n'est actuellement pas réalisable, les équipes déjà en place empêchant une application conforme du mécanisme prévu et afin d'assurer une certaine cohérence et une meilleure représentativité du championnat.

14.1.2. Séries seniors AWBB 2025-2026

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des séries des championnats régionaux seniors pour la saison 2025-2026, telles qu'élaborées par le département Championnat. Ils décident de valider la proposition.

14.1.3. Tableau des montées et descentes des régionaux 2025-2026

Après présentation du tableau des montées et descentes des championnats seniors régionaux 2025-2026, les membres du conseil d'administration choisissent, à l'unanimité, l'option suivante : aucune équipe descendante en R1 Dames.

14.1.4. Bilan des Awards

Le président informe que le bilan des Awards sera établi en collaboration avec la chargée de communication lors d'une réunion prévue le lendemain.

14.2. Département Coupe

14.2.1. Tirage au sort de la coupe AWBB

Bernard Scherpereel, président du département Coupe, présente les modalités, la date et le lieu du tirage au sort de la prochaine édition de la Coupe AWBB.

14.3. Département 3x3

14.3.1. Rapport d'incident lors d'un évènement dans le Luxembourg

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance d'un rapport relatif à un incident survenu lors d'un évènement 3x3 dans la province du Luxembourg. Ce cas met en évidence la nécessité d'encadrer juridiquement l'organisation des compétitions 3x3.

Dans l'attente de ce cadre, un courrier sera adressé au club du joueur concerné afin qu'il présente des excuses officielles à l'arbitre pour son comportement. En cas de refus, le conseil d'administration se réserve le droit d'envisager des mesures disciplinaires à l'encontre du joueur.

Claire Porphyre sort de séance.

14.4. Département Promotion – Evènements

14.4.1. Demande de reconduction du contrat du transporteur

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de la demande de reconduction du contrat du transporteur formulée par la présidente du département Promotion-Évènements.

Après discussion, ils marquent leur accord pour une reconduction du contrat pour une durée d'une saison. Les modalités pratiques seront définies en concertation entre la présidente du département, le directeur général et le chargé de logistique.

Claire Porphyre rentre séance.

15. Nouvelles de Basketball Belgium

15.1. Rapport de la réunion des conseils d'administration du 21/05/2025 et du 02/06/2025

Le président et le directeur général exposent les principaux points abordés lors des conseils d'administration de Basketball Belgium des 21 mai et 2 juin 2025, notamment les discussions relatives aux modalités de création de la TDW2 (Top Division Women 2).

16. Agenda

16.1. Futures activités

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des prochaines activités organisées par l'AWBB ou pour lesquelles ils ont reçu une invitation :

- Belgian Cats vs Allemagne : 12/06/2025 à Leuven
- Belgian Cats vs Allemagne : 14/06/2025 à Ostende
- Célébration des 100 ans du CEP Fleurus : 14/06/2025

17. Divers

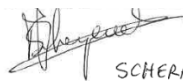
Les membres du Conseil d'administration évoquent les points suivants :

- Les retours positifs du stage régional des arbitres et du tournoi international de Wanze,
- L'état d'avancement du projet de soutien psychologique par des psychologues du sport.

La réunion se termine à **21h25** et la prochaine réunion aura lieu le **mardi 17 juin 2025 en présentiel**.



Jean-Pierre Delchef
Président


SCHERPEREEL B.

Bernard Scherpereel
Secrétaire général



Pierre Thomas
Directeur général